



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

GDF SUEZ

23 avril 2012

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de GDF SUEZ : Toutes les résolutions adoptées

L'Assemblée générale mixte a réuni, le 23 avril 2012, plus de 1 400 actionnaires sous la présidence de Gérard Mestrallet, Président-Directeur général. Après avoir entendu les Présidents des cinq Comités du Conseil d'administration (Comité d'Audit, Comité de la Stratégie et des Investissements, Comité des Nominations, Comité des Rémunérations, Comité pour l'Ethique, l'Environnement et le Développement Durable) et pris connaissance du rapport du Conseil d'administration sur l'exercice écoulé, l'Assemblée a approuvé les comptes et l'affectation du résultat de l'année 2011.

Le dividende a été fixé à 1,50 euro par action pour l'exercice 2011, stable par rapport au dividende de l'exercice 2010, dont un acompte de 0,83 euro par action a été versé le 15 novembre 2011. Le solde du dividende, soit 0,67 euro par action, sera détaché le 25 avril 2012 et pourra être perçu en numéraire ou en actions.

L'option pour le paiement en actions pourra être exercée par chaque actionnaire via son intermédiaire financier du 25 avril au 11 mai 2012 inclus et s'appliquera au montant total du solde de dividende lui revenant. Le prix de souscription est de 16,43 euros par action. L'Etat et Groupe Bruxelles Lambert se sont d'ores et déjà engagés à opter pour le paiement en actions du solde du dividende. Le paiement du dividende ou la livraison des actions auront lieu le 24 mai 2012. De plus amples informations sur le paiement du dividende en actions ou en numéraire figurent en annexe.

Au cours de cette Assemblée générale, les actionnaires ont renouvelé pour une durée de 4 ans les mandats d'administrateurs de Messieurs Gérard Mestrallet, Jean-François Cirelli, Jean-Louis Beffa, Paul Desmarais Jr, et Lord Simon of Highbury.

Madame Anne Lauvergeon n'a pas souhaité le renouvellement de son mandat. Monsieur Thierry de Rudder a fait part de sa décision de démissionner de son mandat d'administrateur avec effet à l'issue de l'Assemblée Générale.

En outre, dans le cadre de l'objectif de réduction du nombre d'administrateurs, l'Etat a décidé de réduire le nombre des administrateurs représentants de l'Etat de 6 à 5. Il a reconduit les mandats de Messieurs Bruno Bézard, Olivier Bourges, Ramon Fernandez, Pierre Mongin et a nommé Madame Stéphane Pallez, pour une durée de 4 ans. Le Conseil d'administration sera composé dorénavant de 19 membres (vs. 22).

Par ailleurs, Messieurs Richard Goblet d'Alviella et Philippe Lemoine n'ont pas souhaité le renouvellement de leurs mandats de censeurs. Monsieur Gérard Lamarche, Administrateur Délégué de GBL a été nommé en qualité de censeur, pour une durée de 4 ans.

Enfin, le Conseil d'administration réuni à l'issue de l'assemblée a renouvelé dans leurs fonctions Monsieur Gérard Mestrallet, Président-Directeur général et Monsieur Jean-François Cirelli, Vice-Président, Directeur Général Délégué.

+SIÈGE SOCIAL GDF SUEZ

Tour T1 - 1 place Samuel de Champlain - Faubourg de l'Arche - 92930 Paris La Défense cedex - France

Tél : +33 (0)1 44 22 00 00

GDF SUEZ - SA AU CAPITAL de 2 252 636 208 EUROS - RCS NANTERRE 542 107 651

www.gdfsuez.com



Les 26 résolutions soumises au vote des actionnaires par le Conseil d'administration ont été adoptées. Près de 11 700 actionnaires avaient voté préalablement à l'AG, dont la moitié grâce au dispositif de vote internet mis en place.

L'Assemblée générale a été retransmise en audio et en direct sur le site internet du Groupe.

À propos de GDF SUEZ

GDF SUEZ inscrit la croissance responsable au cœur de ses métiers pour relever les grands enjeux énergétiques et environnementaux : répondre aux besoins en énergie, assurer la sécurité d'approvisionnement, lutter contre les changements climatiques et optimiser l'utilisation des ressources. Le Groupe propose des solutions performantes et innovantes aux particuliers, aux villes et aux entreprises en s'appuyant sur un portefeuille d'approvisionnement gazier diversifié, un parc de production électrique flexible et peu émetteur de CO₂ et une expertise unique dans quatre secteurs clés : le gaz naturel liquéfié, les services à l'efficacité énergétique, la production indépendante d'électricité et les services à l'environnement. GDF SUEZ compte 218 900 collaborateurs dans le monde pour un chiffre d'affaires en 2011 de 90,7 milliards d'euros. Coté à Bruxelles, Luxembourg et Paris, le Groupe est représenté dans les principaux indices internationaux : CAC 40, BEL 20, DJ Stoxx 50, DJ Euro Stoxx 50, Euronext 100, FTSE Eurotop 100, MSCI Europe, ASPI Eurozone et ECPI Ethical Index EMU.

Contact Presse :

Tél France : +33 (0)1 44 22 24 35

Tél Belgique : +32 2 510 76 70

E-Mail : gdfsueypress@gdfsuez.com

Contact Relations Investisseurs :

Tél : +33 (0)1 44 22 66 29

E-Mail : ir@gdfsuez.com



Avertissement

Ce communiqué ne constitue pas une offre de titres financiers. Ce communiqué et tout autre document relatif au paiement en actions du solde du dividende versé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ne pourra être diffusé hors de France qu'en conformité avec les lois et réglementations applicables localement.

L'option de recevoir le paiement du solde du dividende en actions n'est pas ouverte aux actionnaires résidant au Japon, en Australie ou dans toute autre juridiction dans laquelle une telle option nécessiterait un enregistrement ou l'obtention d'une autorisation auprès d'autorités boursières locales. Les actionnaires résidant hors de France doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'assurer qu'ils s'y conforment. Les actionnaires doivent également s'informer des conditions et conséquences attachées à une telle option et à son exercice, et qui seraient susceptibles de s'appliquer en vertu de la loi locale ; il leur est en particulier recommandé de consulter leurs conseiller fiscal.

Lorsqu'ils décident d'opter ou non pour le versement du solde du dividende en actions, les actionnaires doivent prendre en considération les risques associés à un investissement en actions de la Société. Pour obtenir des informations complémentaires relatives à la Société, son activité, sa stratégie, ses résultats financiers et les risques afférents à ses activités et à un investissement dans les actions de la Société, il convient de se référer au document de référence 2011 de GDF SUEZ (disponible sur le site internet www.gdfsuez.com).

Ce communiqué constitue le document d'information requis en application des articles 212-4 (4°) et 212-5 (5°) du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) et des paragraphes 1.d) et 2.e) de l'article 4 de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 (Directive Prospectus).



ANNEXE : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de GDF SUEZ DU 23 AVRIL 2012

Païement du dividende en actions ou en numéraire

L'Assemblée générale mixte de la société GDF SUEZ s'est réunie le 23 avril 2012 à 14 heures 30.

Cette assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 2011 et fixé le montant global du dividende net pour l'exercice 2011 à 1,50 euro par action. Compte tenu de l'acompte sur dividende de 0,83 euro net par action versé le 15 novembre 2011, le solde du dividende à distribuer au titre de l'exercice 2011 s'élève à 0,67 euro par action.

Cette assemblée a également décidé d'accorder à chaque actionnaire pour le solde du dividende de 0,67 euro par action, une option entre le paiement en numéraire ou en actions. Chaque actionnaire pourra opter pour l'un ou l'autre mode de paiement du dividende mais cette option s'appliquera à la totalité du solde du dividende lui revenant.

Le prix d'émission des actions nouvelles est de 16,43 euros par action soit un montant égal à 90 % de la moyenne des cours d'ouverture lors des vingt séances de bourse précédant le jour de l'assemblée générale diminuée du montant du solde du dividende (0,67 euro) et arrondi au centime d'euro supérieur.

Les actionnaires qui souhaitent opter pour le paiement du solde du dividende en actions devront en faire la demande auprès de leur intermédiaire financier à compter du 25 avril et jusqu'au 11 mai 2012 inclus. A défaut d'exercice de l'option dans le délai précité, le dividende sera payé uniquement en numéraire. Si le montant auquel l'actionnaire a droit ne correspond pas à un nombre entier d'actions, l'actionnaire ne pourra recevoir que le nombre d'actions immédiatement inférieur, complété d'une soulte en numéraire versée par la Société.

Le paiement du solde du dividende 2011 ou la livraison des actions, selon l'option retenue, auront lieu le 24 mai 2012.

Le nombre total maximum d'actions ordinaires nouvelles susceptibles d'être émises pour les besoins du paiement du dividende en actions est de 89 700 444, représentant environ 3,98 % du capital et 4,08 % des droits de vote exerçables sur la base du nombre d'actions émises par la société au 20 avril 2012.

Les actions ainsi émises porteront jouissance au 1^{er} janvier 2012, date du début de l'exercice en cours, et seront entièrement assimilées aux actions existantes. Elles comporteront donc les mêmes droits et restrictions que les actions ordinaires d'ores et déjà émises, tels que décrits dans les statuts de la société et le document de référence pour l'exercice 2011 disponible sur le site internet de la société (www.gdfsuez.com). Elles feront l'objet d'une demande d'admission à la cotation sur NYSE Euronext Paris.